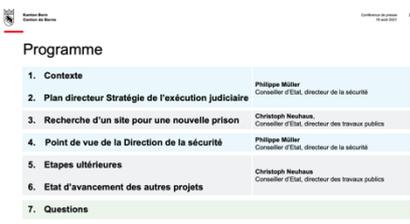
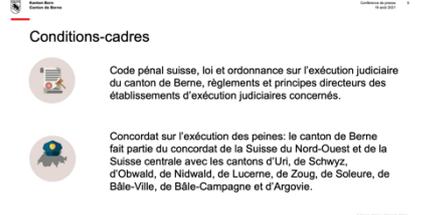
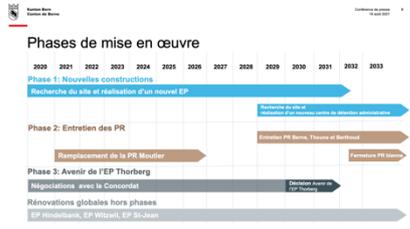




Manifestation	Conférence de presse de la direction des travaux publics et de transports DTT et Direction de la sécurité DSE
Sujet	Plan directeur Stratégie de l'exécution judiciaire – Nouvelle infrastructure pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland
Date	19 août 2021
Orateur / Oratrice	Conseillers d'Etat Christoph Neuhaus, Philippe Müller

<p>Diapositive 1</p>  <p>Plan directeur Stratégie de l'exécution judiciaire Nouvelle infrastructure pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland Conférence de presse du 19 août 2021 Direction des travaux publics et des transports DTT et Direction de la sécurité DSE</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue à cette conférence de presse sur l'avancement de la stratégie de l'exécution judiciaire. Comme le mentionne le titre de cette conférence de presse, l'accent est mis sur la recherche d'un site adéquat pour la construction d'une nouvelle prison dans la région Jura bernois-Seeland, un thème qui suscite un intérêt particulier.</p> <p>Il est important à mes yeux de récapituler le contexte. Pourquoi le canton de Berne a-t-il besoin d'une nouvelle prison ? Philippe Müller, conseiller d'Etat et directeur de la sécurité, nous expliquera les raisons de ce projet, qui relève de son domaine de spécialité.</p> <p>Outre le conseiller d'Etat Philippe Müller, nous avons à nos côtés Romilda Stämpfli, responsable de l'Office de l'exécution judiciaire, Lorenz Held, responsable de l'Office des immeubles et des constructions, et Tobias Meili, responsable du projet.</p>
<p>Diapositive 2</p>  <p>Programme</p> <ol style="list-style-type: none">1. Contexte <small>Philippe Müller Conseiller d'Etat, directeur de la sécurité</small>2. Plan directeur Stratégie de l'exécution judiciaire3. Recherche d'un site pour une nouvelle prison <small>Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat, directeur des travaux publics</small>4. Point de vue de la Direction de la sécurité <small>Philippe Müller Conseiller d'Etat, directeur de la sécurité</small>5. Etapes ultérieures <small>Christoph Neuhaus Conseiller d'Etat, directeur des travaux publics</small>6. Etat d'avancement des autres projets7. Questions	<p>De quoi allons-nous parler aujourd'hui ? Nous commencerons par les conditions-cadres, c'est-à-dire la stratégie de l'exécution judiciaire ainsi que le plan directeur qui définit la mise en œuvre. Philippe Müller se chargera de cette partie. Je vous expliquerai ensuite comment nous avons procédé pour la recherche d'un site et quelles sont nos conclusions.</p> <p>Après une brève évaluation de la procédure de recherche du point de vue de la Direction de la sécurité, je présenterai les étapes ultérieures du nouveau projet de construction ainsi que l'état d'avancement d'autres projets de la direction des travaux publics dans le domaine de l'exécution judiciaire.</p> <p>Philippe, je te donne la parole.</p>

<p>Diapositive 3</p>  <p>Contexte Philippe Müller Conseiller d'Etat, directeur de la sécurité</p>	<p>CE Philippe Müller</p> <p>Merci Christoph.</p> <p>Au nom de la Direction de la sécurité, je vous souhaite à mon tour la bienvenue à cette conférence de presse.</p>
<p>Diapositive 4</p>  <p>Contexte</p> <p>STRATEGIE DE L'EXECUTION JUDICIAIRE 2017-2032</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de la situation actuelle dans les établissements d'exécution bernois - Evaluation des besoins en locaux pour les 15 prochaines années. <p>Quelques mesures issues de la stratégie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remise en état, rénovation, extension des prisons régionales (PR) et des établissements pénitentiaires (EP) - Fermeture de la PR Bienne - Nouvelle infrastructure pénitentiaire de 250 places dans la région Jura bernois-Seeland <p>Mise en œuvre du plan directeur</p>	<p>En 2017, la Direction de la police et des affaires militaires – aujourd'hui Direction de la sécurité – avait évalué, dans le cadre d'une stratégie de l'exécution judiciaire globale, l'état des bâtiments des établissements d'exécution judiciaire pour savoir s'ils pouvaient répondre aux exigences futures et définir les mesures à prendre. Il s'agissait aussi de déterminer le besoin de places supplémentaires. La stratégie est conçue pour la période allant de 2017 à 2032. Nous avons bien sûr poussé la réflexion au-delà de ces 15 années afin d'anticiper les développements futurs.</p> <p>L'analyse a montré que les établissements d'exécution judiciaire du canton de Berne présentent d'importants besoins de rénovation et de modernisation. Pour la prison régionale de Bienne, la fermeture de l'établissement a été déclarée comme étant la solution la plus économique.</p> <p>La construction d'une nouvelle prison et d'un nouvel établissement pénitentiaire s'impose suite à ces analyses. Ces infrastructures comprendront 100 places pour la détention provisoire et la détention pour des motifs de sûreté et 150 places pour l'exécution judiciaire en milieu fermé, soit un total de 250 places. Seule une infrastructure de cette taille peut garantir une exploitation rentable.</p>
<p>Diapositive 5</p>  <p>Conditions-cadres</p> <p>Code pénal suisse, loi et ordonnance sur l'exécution judiciaire du canton de Berne, règlements et principes directeurs des établissements d'exécution judiciaires concernés.</p> <p>Concordat sur l'exécution des peines: le canton de Berne fait partie du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale avec les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Lucerne, de Zoug, de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie.</p>	<p>Il s'agit d'une part de tenir compte des conditions-cadres juridiques de la Confédération et du canton telles que nous décrivons ici. Elles ont une influence sur de multiples éléments, des conditions de détention à la taille des cellules en passant par les normes régissant le déroulement des processus opérationnels.</p> <p>Il s'agit aussi de tenir compte des conditions-cadres politiques. Le canton de Berne fait partie du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale. L'objectif de ce concordat est de poursuivre d'une part une philosophie commune en matière d'exécution pénitentiaire et d'autre part d'exploiter les synergies infrastructurelles existantes. En matière d'exécution judiciaire, une approche supracantonale est en effet plus judicieuse.</p> <p>Le canton de Berne, par rapport à sa population, abrite un plus grand nombre de personnes détenues que d'autres cantons et est indemnisé en conséquence.</p>

<p>Diapositive 6</p> 	<p>Afin de concrétiser la stratégie de l'exécution judiciaire, la Direction de la sécurité et la Direction des travaux publics et des transports ont élaboré ensemble un plan directeur pour la mise en œuvre de la stratégie judiciaire, qui a été présenté à large échelle en 2019 – notamment aux commissions du Grand Conseil.</p>
<p>Diapositive 7</p> 	<p>Ce plan définit le calendrier, les lots de travaux et les mesures concrètes permettant de garantir à l'avenir la rentabilité des infrastructures pénitentiaires et de l'exécution judiciaire dans le canton de Berne. Une réalisation en plusieurs étapes permet en outre d'adapter les ressources nécessaires au plan financier.</p> <p>Il faut rappeler que même si nous construisons pour la génération actuelle et pour celle de demain, il est important de calculer de manière réaliste et de suivre le principe « autant que nécessaire, aussi peu que possible », tout en préconisant une approche globale plutôt que des solutions isolées.</p> <p>Le plan directeur n'est pas un concept rigide. Si les conditions-cadres changent, il peut être adapté en conséquence.</p> <p>Je vous propose de détailler les différentes phases du projet.</p>
<p>Diapositive 8</p> 	<p>Commençons par la phase 1, en bleu sur le schéma. Cette phase est cruciale et prioritaire, car la prison régionale de Bienne doit être remplacée rapidement. De plus, cette étape influe sur toutes les autres phases. Cette première phase inclut la construction d'une nouvelle prison régionale et d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la région Jura bernois-Seeland, pour un total de 250 places de détention (100 places dans la prison régionale et 150 places dans l'établissement pénitentiaire). Cette nouvelle infrastructure sera le pivot autour duquel s'articuleront les étapes suivantes du plan directeur. Les recherches se poursuivront en outre pour un nouveau site de détention en vue du renvoi ou de l'expulsion.</p> <p>La seconde phase (en brun, au centre) se concentre sur les autres prisons régionales. Concernant la PR Moutier, il s'agit de trouver une solution suite au changement de canton ; différentes options sont envisagées. Les prisons régionales de Berne, Thoune et Berthoud doivent quant à elles faire l'objet de mesures d'entretien et leurs infrastructures seront adaptées après la mise en service du nouvel établissement dans la région Jura bernois-Seeland. La PR Bienne sera fermée à ce moment-là et les personnes détenues transférées dans le nouvel établissement.</p> <p>La troisième phase sera dédiée à l'avenir de l'EP Thorberg. Le Conseil-exécutif estime qu'une rénovation totale coûterait autant que la construction d'un nouveau bâtiment. Nous sommes en</p>

dialogue permanent avec les cantons partenaires pour discuter de la répartition des places de détention dans le cadre du Concordat sur l'exécution des peines et mesures. J'ai amorcé cette discussion au sein de la conférence concordataire. En attendant les conclusions définitives quant à l'avenir de l'EP Thorberg, l'établissement continuera à être entretenu de manière à pouvoir maintenir son exploitation. La décision de principe devrait être prise à partir de 2030.

Une quatrième phase figure encore sur le schéma en gris clair. Elle ne fait pas partie intégrante du plan directeur mais sera étroitement coordonnée avec celui-ci. Il s'agit des rénovations globales et des travaux d'entretien, dont certains sont en cours de réalisation, dans les EP St-Jean, Witzwil et Hindelbank.

En principe, une rénovation est toujours préférable à la construction d'un nouveau bâtiment. La construction d'une nouvelle infrastructure dans la région Jura bernois-Seeland permet toutefois de proposer une solution axée sur la durabilité.

Diapositive 9

Phase	Description	Coût (env. CHF)	Début	Fin
Phase 1	Nouvelles constructions	280 mio (nouvel EP)	2020	2033
Phase 2	Entretien des PR	74 mio (détention administrative)	2020	2033
Phase 3	Avenir EP Thorberg	42 mio (entretien)	2020	2033
Rénovations totales hors phases		190 mio	2020	2033

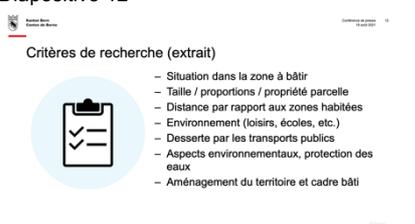
Le canton de Berne investit au total plusieurs centaines de millions de francs dans l'avenir de l'exécution judiciaire. Les ressources pour les phases 1 et 2 ainsi que pour les rénovations globales hors phases sont réservées dans la planification financière à moyen terme. Les coûts pour l'avenir de l'EP Thorberg ne sont pas encore évaluables à l'heure actuelle, la décision finale devant encore être prononcée.

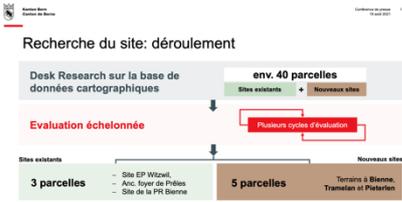
La stratégie d'exécution judiciaire et le plan directeur bénéficient d'un large soutien politique. Le Conseil-exécutif a approuvé le plan directeur au printemps 2019. La commission de la sécurité du Grand Conseil a recommandé son adoption à l'unanimité. Le Grand Conseil a pris connaissance des deux rapports lors de la session d'automne 2019.

Le plan directeur remplit en outre l'exigence de la Commission de gestion du Grand Conseil selon laquelle les projets de construction en matière d'exécution judiciaire doivent s'appuyer sur une réflexion conceptuelle globale pour considérer le système dans son ensemble plutôt que de se concentrer sur un établissement en particulier.

Voilà en résumé les thèmes principaux de ce projet. Je vous propose de revenir à la phase 1, la construction d'une nouvelle prison, et aux résultats de la recherche d'un site adapté.

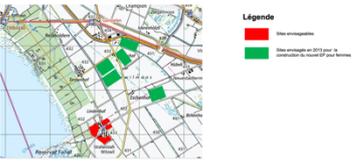
Christoph, je te redonne la parole.

CE Christoph Neuhaus	
<p>Diapositive 10</p> 	<p>Merci Philippe.</p> <p>La construction d'une nouvelle infrastructure de détention comprenant un établissement pénitentiaire et une prison régionale dans la région Jura bernois-Seeland constitue la pièce maîtresse du plan directeur.</p> <p>Il est pour nous d'autant plus important d'aborder de manière réfléchie un dossier aussi crucial et quelque peu sensible. Nous avons donc pris le temps de rechercher le site adéquat de manière rigoureuse et systématique, sur la base de critères clairement définis.</p>
<p>Diapositive 11</p> 	<p>Des points-clés ont été définis au début du processus de recherche.</p> <p>En tant qu'établissement d'exécution judiciaire ayant des mandats mixtes, la nouvelle infrastructure doit pouvoir offrir 250 places au minimum – 100 places dans la prison régionale et 150 places dans l'établissement pénitentiaire. Nous recherchons donc un site ni trop grand, ni trop petit, conformément à notre principe : « Autant que nécessaire, aussi peu que possible. »</p> <p>Le nouvel établissement doit par ailleurs permettre un processus d'exécution judiciaire modulaire. Cela signifie que le passage de la détention provisoire à l'exécution de la peine doit pouvoir s'effectuer sur place, afin de réagir de manière flexible à l'évolution des besoins grâce à une réaffectation des différentes divisions de l'établissement.</p>
<p>Diapositive 12</p> 	<p>Outre la taille du terrain et la surface requise pour le nouvel établissement, de nombreux autres critères entrent en ligne de compte dans le choix d'un site. Vous pouvez voir sur la diapositive une liste non exhaustive de ces critères.</p> <p>En plus des besoins des services de justice, de police, de probation et d'exécution judiciaire, nous avons pris en considération les intérêts du public. On ne construit par exemple pas une prison juste à côté d'un jardin d'enfants. Il faut par ailleurs prendre en compte la réglementation en matière de construction, les conclusions des études préliminaires de planification, etc. Toutes ces questions ont une influence sur le choix d'un site adéquat.</p> <p>Une bonne desserte pour le trafic représente également un point décisif. On pourrait penser qu'il est judicieux de maintenir une prison à l'écart de tout. En réalité, cela serait contreproductif pour le fonctionnement quotidien de l'établissement, le transport des personnes détenues, mais aussi pour l'approvisionnement de la prison ainsi que pour l'ensemble du personnel et des visiteurs qui</p>

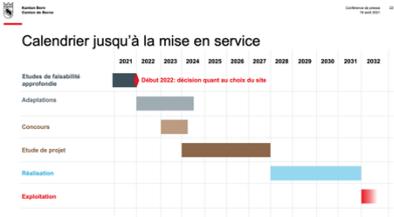
	<p>doivent se rendre sur place. Par ailleurs, le fait que le site soit placé dans une zone à bâtir est toujours un avantage, car il n'est alors pas nécessaire de changer l'affectation du terrain. Ce critère de la desserte a d'emblée exclu de nombreux terrains trop éloignés des centres.</p> <p>Les aspects liés à la protection de l'environnement revêtent également une grande importance, au même titre que la question de l'intégration de la prison dans le paysage. De par sa taille, une prison est d'autant plus visible qu'elle est située à un endroit où les grands bâtiments sont rares. Il convient par ailleurs de tenir compte des dispositions locales et cantonales en matière d'aménagement du territoire.</p> <p>Sur la base de ces critères, nous avons pu entamer la recherche d'un site pour la nouvelle prison en 2020. Voici comment nous avons procédé.</p>
<p>Diapositive 13</p>  <p>Recherche du site: déroulement</p> <p>Desk Research sur la base de données cartographiques → env. 40 parcelles (Sites existants + Nouveaux sites)</p> <p>↓</p> <p>Evaluation échelonnée → Plusieurs cycles d'évaluation</p> <p>↓</p> <p>Sites existants: 3 parcelles (Site EP Witzwil, Anc. foyer de Prêles, Site de la PR Bienne) Nouveaux sites: 5 parcelles (Terrains à Bienne, Tramelan et Pieterlen)</p>	<p>Dans un premier temps, nos spécialistes ont effectué une première sélection de parcelles sur la base de matériels cartographiques et de géodonnées publiques dans le cadre d'une recherche documentaire. Les critères entrant en ligne de compte englobaient notamment la surface disponible, la desserte par les transports publics et individuels, le plan d'affectation ou encore les bâtiments déjà en place.</p> <p>A résultat de ce travail une liste de plus de 40 parcelles, qui comprend des sites accueillant déjà une prison ainsi que d'autres parcelles appartenant au canton, mais aussi de nouveaux sites.</p> <p>Au cours d'une deuxième étape (en rouge sur le schéma), nous avons examiné de près ces 40 parcelles et effectué une nouvelle analyse sur la base de critères supplémentaires (environnement, desserte et aménagement du territoire). Chaque terrain a été évalué séparément puis comparé aux autres. Les terrains ne répondant pas aux nouveaux critères ont été écartés.</p> <p>A la fin de cette procédure d'évaluation, plusieurs terrains qui n'appartiennent pas au canton mais qui présentent les qualités requises pour la construction d'une infrastructure pénitentiaire, par exemple à Bienne, Pieterlen et Tramelan, ont été retenus.</p> <p>Ont également été retenus plusieurs terrains appartenant déjà au canton : une parcelle située dans le périmètre de l'établissement pénitentiaire de Witzwil et une autre sur le site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles, actuellement vacant. Nous avons également envisagé d'agrandir le site de l'actuelle prison régionale de Bienne mais avons rapidement renoncé à cette idée. Aucune surface se prêtant à la construction d'un nouveau bâtiment n'est en effet disponible sur le site de la PR Bienne. Il serait donc dans tous les cas nécessaire de réaliser une nouvelle construction à un autre</p>

	<p>endroit. Rappelons que cette prison est située au milieu d'une zone habitée.</p>
<p>Diapositive 14</p> 	<p>Compte tenu des avantages évidents à opter pour un site accueillant déjà une infrastructure pénitentiaire ou pour un immeuble vacant appartenant au canton, nous avons décidé dans une étape ultérieure d'effectuer une analyse plus poussée des sites de Witzwil et de Prêles, tous deux propriété du canton. Pour cela, nous prévoyons d'approfondir les études de potentiel déjà réalisées dans le cadre d'études de faisabilité. Ces dernières devraient permettre de disposer de la base de décision nécessaire pour fixer le choix du site début 2022.</p> <p>Penchons-nous maintenant en détail sur le potentiel et les défis présentés par les deux sites privilégiés actuellement.</p>
<p>Diapositive 15</p>  <p>Potentiel:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surface suffisante ✓ Chantier dans la zone à bâtir ✓ Réserves de terrain disponibles ✓ Distance p. rapp. aux zones habitées ✓ Nombreuses synergies possibles ✓ Proximité autoroute et TP <p>Défis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limites zone à bâtir - Anal. Gampelen - Conformité au plan de zones - Contraintes environnementales 	<p>Je vais commencer par le site de Witzwil.</p> <p>L'avantage est que la surface délimitée ici en rouge est déjà classée comme zone à bâtir et offre une surface suffisante pour de nouveaux bâtiments. La desserte du site est bonne, ce dernier étant facilement accessible par les transports publics et individuels.</p> <p>En choisissant Witzwil, il serait possible de construire un établissement sur un site accueillant aujourd'hui déjà une prison, de plus est située à une certaine distance des zones habitées sans pour autant être trop éloignée. Ces deux aspects représentent des atouts importants.</p> <p>Le site abritant déjà un établissement pénitentiaire, le potentiel synergique est élevé : il serait en effet possible d'utiliser certaines infrastructures existantes. Witzwil permettrait de proposer un processus d'exécution judiciaire modulaire et continu sur un seul site – et ce évidemment en conformité avec les dispositions légales en matière de séparation des différents régimes de détention.</p> <p>Le site présente cependant aussi quelques défis. Ainsi, le chantier se trouve à la fois dans la zone à bâtir d'Ins et dans celle de Gampelen, ce qui complique quelque peu les questions liées à l'aménagement. Une modification du plan de zones et du plan d'affectation serait nécessaire. Le site est par ailleurs à proximité de réserves naturelles et de corridors migratoires. Nous pensons toutefois que ces difficultés sont tout à fait surmontables.</p>

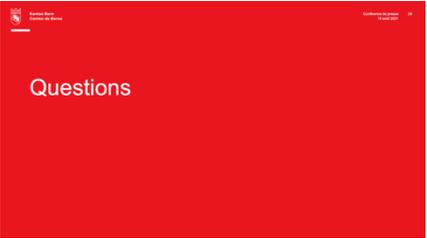
<p>Diapositive 16</p>  <p>Site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles</p> <p>Potential: ✓ Surface suffisante ✓ Distance par rapport aux zones habitées ✓ Utilisation de bâtiments vacants (rôle 50% pourrait être remplacé par des mesures de construction)</p> <p>Défis: - Historique foyer d'éducation/centre de requérants d'asile - Equipement technique - Plan d'aménagement local, conformité au plan de zone - Intégration dans le paysage - Bâtiment classé monument historique - Contraintes environnementales - Recrutement du personnel</p>	<p>Passons maintenant au site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles.</p> <p>Les analyses de potentiel ont montré que la parcelle du foyer d'éducation, qui n'est pas entièrement bâtie à l'heure actuelle, serait assez grande pour accueillir une nouvelle prison. Environ la moitié des bâtiments existants pourraient continuer à être utilisés, même si des travaux d'aménagement sont nécessaires. Ce site vacant, qui entraîne chaque année des coûts significatifs pour le canton, pourrait ainsi enfin être mis à profit.</p> <p>Le site présente cependant aussi différents défis. La question de la protection des bâtiments historiques se pose, tout comme celle de la desserte par les transports publics et individuels, qui n'est pas optimale. Les routes d'accès sont en effet relativement étroites. Le site étant plutôt isolé géographiquement, le recrutement de personnel qualifié pourrait lui aussi poser problème.</p> <p>A l'instar de Witzwil, certains aspects liés à l'aménagement restent à éclaircir pour Prêles.</p> <p>D'autres options d'utilisation de l'ancien foyer d'éducation de Prêles sont par ailleurs prises en compte pour la décision du choix du site. Philippe Müller va maintenant évoquer cette question de manière plus détaillée, et nous présenter son point de vue sur les deux sites figurant dans la sélection finale.</p>
CE Philippe Müller	
<p>Diapositive 17</p>  <p>Point de vue de la Direction de la sécurité Philippe Müller Conseiller d'Etat, directeur de la sécurité</p>	<p>Merci Christoph pour ces explications détaillées.</p>

<p>Diapositive 18</p>  <p>Deux sites adaptés</p> <p>Ancien foyer d'éducation de Prêles</p> <p>EP Witzwil</p>	<p>C'est une chance d'avoir deux sites envisageables. Nous pouvons maintenant les examiner plus en détail et faire avancer le projet. C'est important, car comme je l'ai déjà évoqué, des mesures s'imposent. Si nous n'agissons pas maintenant de manière proactive, nous manquerons prochainement de places dans les établissements d'exécution judiciaire.</p> <p>Le site de Witzwil dispose selon moi d'un atout particulièrement convaincant : les synergies à exploiter. Nous pouvons réunir sur un seul site – qui a déjà fait ses preuves – tous les régimes de détention, de la détention provisoire à la détention pour des motifs de sûreté en passant par la détention en milieu fermé et la détention en milieu ouvert. Nous pouvons ainsi construire à partir d'une infrastructure existante. La nouvelle construction devrait s'inspirer du bâtiment existant, et plusieurs variantes sont possibles.</p> <p>Par ailleurs, Witzwil est très bien desservi par les transports publics et individuels. C'est un point essentiel, car un établissement pénitentiaire est également une grande entreprise qui nécessite d'importantes ressources en matériel et en personnel.</p>
<p>Diapositive 19</p>  <p>Comparaison avec l'ancien projet de construction (EP pour femmes)</p> <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison-annexe Zone protégée d'intérêt national 	<p>Pour un projet antérieur qui prévoyait de transférer le centre pénitentiaire pour femmes d'Hindelbank à Witzwil, les sites envisagés auraient impacté une zone protégée d'intérêt national et un espace d'une grande importance agricole, en vert sur le plan.</p> <p>Avec les variantes examinées pour le projet actuel et intégrées au site de l'EP actuel (en rouge sur le plan), les impératifs en matière de protection de la nature ont pu être pris en compte, notamment pour la protection des oiseaux. Des emplacements de nidification adaptés à certaines espèces pourraient même être envisagés sur les nouveaux bâtiments. Le projet n'affecte pas non plus le corridor faunistique.</p>
<p>Diapositive 20</p>  <p>Site de l'ancien foyer d'éducation de Prêles</p> <p>Autres options:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Placement de personnes mineures en milieu fermé, semi-ouvert ou ouvert grâce au «Concordat letino» ✓ Site de remplacement pour la détention administrative (détention en vue de l'expulsion) de la PR Meuse suite au changement de canton 	<p>Prêles présente également des avantages, le plus évident étant la possibilité de réutiliser de manière judicieuse les bâtiments actuellement vacants, qui génèrent des coûts élevés. En 2019, le Grand Conseil a demandé d'examiner la possibilité que le site de Prêles remplace la prison régionale Bienne. Nous donnons maintenant suite à cette demande.</p> <p>Il convient toutefois de garder à l'esprit que Prêles était autrefois un foyer d'éducation. Si le bâtiment devait maintenant servir de prison régionale ou d'établissement pénitentiaire fermé où sont incarcérés des criminels, les exigences en matière de sécurité seraient totalement différentes de celles qui s'appliquent à un foyer d'éducation.</p>

	<p>Pour résoudre le problème des bâtiments vacants, il existe toutefois – comme déjà évoqué – d'autres options qui n'ont pas encore été examinées.</p> <p>Première option : comme l'a déjà relayé la presse romande il y a quelques mois, le Concordat latin sur la détention pénale a besoin de places pour la détention de personnes mineures en milieu fermé, semi-ouvert et ouvert. Si de jeunes délinquants étaient à nouveau accueillis à Prêles, il s'agirait d'un retour aux origines de l'institution.</p> <p>Deuxième option : suite au transfert de Moutier dans le canton du Jura, le canton de Berne perdra la prison régionale implantée dans la commune. Celle-ci accueille actuellement des places pour la détention administrative, à savoir la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion. Une possibilité serait ainsi d'utiliser – après travaux – l'ancien foyer de Prêles comme site de remplacement de Moutier et d'y héberger les personnes en détention administrative.</p> <p>Les exigences posées aux bâtiments destinés à la détention administrative diffèrent considérablement de celles prévues pour la détention en milieu fermé. La détention en vue du renvoi ou de l'expulsion vise à garantir le renvoi des personnes et ne porte pas sur l'exécution de peines, raison pour laquelle les mesures de sécurité doivent avant tout porter sur la prévention des évasions. A l'intérieur des murs de la prison, le régime de détention doit en revanche être aménagé de manière ouverte. Selon le Tribunal fédéral, une détention administrative ne peut pas être effectuée dans une prison.</p> <p>Pour la détention administrative et la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion, nous avions à l'origine prévu de créer les capacités nécessaires dans un bâtiment séparé de la prison régionale de Thoun. Cela n'est toutefois plus possible, car selon un arrêt du Tribunal fédéral, les établissements destinés à la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ne peuvent plus être combinés avec d'autres prisons. En outre, aucune surface se prêtant à la construction d'un nouveau bâtiment n'est disponible à proximité du site de Thoun. C'est pourquoi Prêles pourrait également être un site de remplacement potentiel pour la détention administrative.</p> <p>Je redonne maintenant la parole à Christoph.</p>
	<p>RR Christoph Neuhaus</p>
<p>Diapositive 21</p> 	<p>Merci beaucoup Philippe.</p> <p>Où en est maintenant l'étude de projet du nouveau bâtiment pénitentiaire ?</p>

<p>Diapositive 22</p>  <p>Calendrier jusqu'à la mise en service</p> <p>Etudes de faisabilité approfondies</p> <p>Adaptations</p> <p>Concours</p> <p>Etude de projet</p> <p>Réalisation</p> <p>Exploitation</p>	<p>Comme déjà mentionné, nous avons réalisé, dans le cadre de la recherche du site, des analyses de potentiel pour les sites de Witzwil et de Prêles qui ont montré que tous deux se prêtent à la construction d'un nouveau bâtiment. Les offices cantonaux responsables vont maintenant approfondir ces analyses dans le cadre d'études de faisabilité, en collaboration avec les communes d'implantation d'Ins, de Gampelen et du Plateau de Diesse.</p> <p>Il s'agit par exemple de vérifier s'il existe des dispositions contraignantes comme des distances à la limite, des plans d'alignement ou des prescriptions en matière de protection de la nature à prendre en compte ou à considérer d'une manière différente de celle envisagée jusqu'à présent.</p> <p>Dès que les études de faisabilité seront disponibles, nous arrêterons notre choix sur le site et le communiquerons. Nous tiendrons évidemment aussi compte des deux options envisagées pour Prêles. La décision devrait être prise début 2022.</p> <p>Une fois que le site du futur établissement de détention mixte sera connu, les milieux politiques et la population seront à nouveau consultés, car des adaptations au niveau des prescriptions d'aménagement et des modifications des plans de zones seront nécessaires.</p> <p>Pour ne pas perdre de temps, nous continuerons à travailler sur le projet en parallèle, en élaborant des études de variantes et en préparant le concours d'architecture. Une fois que le projet lauréat sera choisi et qu'un projet de mise en œuvre concret sera élaboré, le nouvel établissement devrait, selon le calendrier actuel, être construit entre 2028 et 2032.</p>
<p>Diapositive 23</p>  <p>Etat d'avancement des autres projets</p>	<p>Si la nouvelle prison est la pièce maîtresse du plan directeur, elle n'en est pas le seul élément, comme nous l'avons vu dans les phases de mise en œuvre. Nous procédons parallèlement à la remise en état de différents établissements d'exécution des peines du canton. Permettez-moi de résumer encore brièvement l'état d'avancement des autres projets.</p>
<p>Diapositive 24</p>  <p>Avancement des rénovations globales hors phases</p> <p>EP St-Jean</p> <p>EP Witzwil</p> <p>EP Hindelbank</p>	<p>Les établissements pénitentiaires de Witzwil, St-Jean et Hindelbank font l'objet d'une remise en état complète. Il s'agit de rénover les bâtiments montrant des signes d'usure liés au temps, mais également de procéder à des rénovations énergétiques ou de réorganiser les locaux afin de répondre aux normes actuelles.</p> <p>Les travaux de remise en état constituent une partie du projet. Mais nous profitons également de l'occasion pour optimiser les processus d'exploitation au sein du périmètre des établissements, par exemple en réduisant les distances entre les différentes divisions ou en exploitant mieux les espaces inutilisés.</p>

	<p>Une partie des travaux ont débuté en 2010 déjà et sont mis en œuvre par étapes. Ils sont tous en cours de réalisation et certains sont déjà achevés. Intéressons-nous brièvement à chacun d'entre eux, en commençant par le site de St-Jean.</p>
<p>Diapositive 25</p> 	<p>L'établissement de St-Jean ne répond plus aux normes actuelles et fera l'objet d'une remise en état.</p> <p>Compte tenu de la priorisation des bâtiments du canton de Berne, ce projet devrait être mis en œuvre en plusieurs étapes entre 2029 et 2035.</p>
<p>Diapositive 26</p> 	<p>L'établissement pénitentiaire de Witzwil fait l'objet d'une modernisation par étapes depuis 2010. Le système d'approvisionnement en chaleur par exemple, qui était arrivé à la fin de sa durée de vie, a été rénové. Actuellement, les aires de cellules et les bâtiments administratifs font l'objet d'une rénovation complète. Si tout se passe comme prévu, ces travaux seront terminés en 2023.</p> <p>Les autres bâtiments seront ensuite examinés afin de déterminer les besoins en rénovation. Bien entendu, nous adapterons l'analyse et les éventuels travaux en fonction du plan directeur et de la décision de construire ou non la nouvelle prison à Witzwil.</p>
<p>Diapositive 27</p> 	<p>Les mesures qui doivent être prises à Hindelbank, la seule prison pour femmes en Suisse alémanique, sont un peu plus étendues. A partir de 2027, il est prévu de modifier le périmètre de la prison ainsi que de rénover et d'agrandir les aires de cellules et d'habitation. La sécurité sera renforcée grâce à une nouvelle clôture. Enfin, la desserte sera améliorée.</p>
<p>Diapositive 28</p> 	<p>La surface de l'établissement pénitentiaire sera par conséquent plus importante qu'aujourd'hui, comme vous pouvez le voir sur ce cliché. Le périmètre actuel est surligné en jaune et le nouveau périmètre en rose. Les six bâtiments qui se trouvent à l'intérieur de la nouvelle limite devront malheureusement être démolis. Nous en avons bien entendu informé nos locataires.</p> <p>Comme le montre une étude de faisabilité du canton, il est plus économique de démolir les bâtiments pénitentiaires existants et d'en reconstruire de nouveaux à cet endroit que de procéder à des rénovations. Un concours d'architecture permettra de visualiser l'aspect des nouveaux bâtiments. Le château historique sera quant à lui conservé comme bâtiment administratif.</p> <p>Selon le calendrier actuel, les travaux commenceront en 2027. Ils dureront une dizaine d'années et coûteront environ 84 millions de</p>

	<p>francs. Ils seront réalisés sans interruption de l'exploitation et la sécurité sera garantie en continu.</p>
<p>Diapositive 29</p> 	<p>Sur ces mots, nous clôturons la partie consacrée à la présentation du projet et passons maintenant aux questions.</p> <p>Le conseiller d'Etat Philippe Müller, moi-même ainsi que d'autres spécialistes de la direction des travaux publics et de la Direction de la sécurité sommes votre disposition.</p> <p>Nous vous remercions de votre attention.</p>